

**Bruxelles, le 8 février 2025
(OR. en)**

**16810/23
ADD 1 COR 1 (fr)**

**TRANS 602
RELEX 1482
DELECT 207**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	7 février 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2025) 931 final
Objet:	RECTIFICATIF au règlement délégué (UE) 2024/490 de la Commission du 29 novembre 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/1926 complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations sur les déplacements multimodaux

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2025) 931 final.

p.j.: C(2025) 931 final



Bruxelles, le 6.2.2025
C(2025) 931 final

RECTIFICATIF

au règlement délégué (UE) 2024/490 de la Commission du 29 novembre 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/1926 complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations sur les déplacements multimodaux

(Journal officiel de l'Union européenne L, 2024/490, 13 février 2024)

RECTIFICATIF

au règlement délégué (UE) 2024/490 de la Commission du 29 novembre 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/1926 complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations sur les déplacements multimodaux

(Journal officiel de l'Union européenne L, 2024/490, 13 février 2024)

Page 11, à l'annexe, remplaçant l'annexe du règlement délégué (UE) 2017/1926, au point 1.2 a), ii):

au lieu de: «parcs relais (vélos)»,

lire: «parcs relais».

Page 11, à l'annexe, remplaçant l'annexe du règlement délégué (UE) 2017/1926, au point 1.2 a), iii):

au lieu de: «parcs relais (voitures)»,

lire: «aires de covoiturage».